



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020299

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/02/2026 14H46 C:000548 I:04882
V/REF : F01/W28082
V/Email reçu le Lundi 16/02/2026 a 14H46

CDC HAB SOCIALE
Agence Languedoc-Roussillon
25 AVENUE DE MAURIN
34070 MONTPELLIER

V/REF.IMM. 383F(0492)
IMMEUBLE : DOM. LA PARRE - 383F
11/11BIS/13 RUE DE LA CHAUSSEE
DOMAINE DE LA PARRE LLS
34430 ST JEAN DE VEDAS

Montpellier, le 24 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 11 BIS, RUE DE LA CHAUSSEE - BAT A - RESIDENCE DOMAINE DE LA PARRE

- LGT 103 : BORDAS AU 06 23977708
- LGT 104 : BOUTIN AU 06 58413483
- LGT 113 : TAUVALE AU 06 83725948/ 06 33180211
- LGT 114 : TOURRES AU 07 67309514
- LGT 123 : MAHISTRE 06 61930181 / 07 50053483
- LGT 124 : ZERHOUNI 06 44332225/ 06 17920352

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE SUR LA RESIDENCE DOMAINE DE LA PARRE
Donneur d'ordre : Mme C BECHAT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

LE 17/02/2026 A 12H45
A PARTIR DES LOGEMENTS 103 ET 104

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS SPÉCIALISÉS ÉQUIPÉS D'UN VÉHICULE ATELIER
RECHERCHE DE FUITE
CONSTAT : PRÉSENCE D'INFILTRATION DANS LES LOGEMENTS AU NIVEAU DES MURS ET DU PLAFOND

VÉRIFICATION DES COMPTEURS DES LOGEMENTS AU 1ER ET AU 2EME ÉTAGE : RAS, ILS NE TOURNENT PAS
VÉRIFICATION DES LOGEMENTS 123 ET 124 AU 2EME ÉTAGE : RAS, PAS DE FUITE DANS CES LOGEMENTS

INTERVENTION REPROGRAMMÉE AFIN DE POURSUIVRE LA RECHERCHE DE FUITE DANS

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

LES LOGEMENTS 113 ET 114
NETTOYAGE ET REPLI

LE 18/02/2026 A 15H30
A PARTIR DU LOGEMENT 113 MME.TAUVALE

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
RÉALISATION D'UN TEST A LA FLUORESCÉINE DANS TOUTES LES COLONNES EU DU
LOGEMENT
LES DÉGÂTS SONT DANS LES LOGEMENTS 103 ET 104
AUCUNE TRACE DE FLUO CONSTATÉE EN DESSOUS
SUSPICION QUE LA FUITE PROVIENNE DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA GAINÉ DE LA VMC
L'EAU NE COULE PLUS DEPUIS LA VEILLE (LE SEUL JOUR SANS PLUIE)
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ AB Email envoyé le 23/02/26 a 09H02 Mme C BECHAT

SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 18/02/2026, NOUS VOUS PRÉCONISONS DE
FAIRE APPEL A UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS L'ÉTANCHÉITÉ AFIN DE FAIRE
VÉRIFIER LA GAINÉ DE LA VMC (IL S'AGIT D'UN TOIT PLAT).

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait
nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de
distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques,
réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de
la présence d'eau (exemple: fuite au 8eme étage et présence d'eau au niveau -1
qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si
nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de
déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions
de recherche que nous arrivons a déterminer l'emplacement de la fuite et
y remédier si le client nous en donne l'ordre.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020299

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Recherche de fuite	50	244,80	244,80
TOTAL H.T.				244,80
T.V.A. a 10,00%				24,48
TOTAL T.T.C.En EURO				269,28

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Bon de Facturation
N° F01/W28082
du 24/02/2026

Adresse de facturation :

CDC Habitat Social**SIRET : 552046484 00325****Comptabilité Fournisseurs****33 avenue Pierre Mendes-France****TSA 41432****75621 Paris CEDEX 13****Contact : BECHAT Coline****Mail: Coline.BECHAT@cdc-habitat.fr****SAS SERVIMO MEDITERRANEE****22, RUE ALBERT SANTOS DUMONT****34430 ST JEAN DE VEDAS**

mail : mediterranee@servimo.fr

Tél : 04 67 82 56 72

Travaux à réaliser entre le 24/02/2026 et le 03/03/2026

Régule- Recherche de fuite LOG 103 et 104

Prestation Parties Privatives

DOMAINE DE LA PARRE LLS (0F01-383F-01-0A)

Occupant actuel : M. BOUTIN A. ET MME TARTIGLI D. (214674/13)

11 Bis Rue de la Chaussée BAT A

34430 ST JEAN DE VEDAS

Appartement n°119599, porte n°104, Rez-de-chaussée, Type 4

Portable : 06 58 41 34 83

Prestation	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA (€)
0F01-383F DOMAINE DE LA PARRE LLS Plomberie-Sanitaire (T50)	244,80	1,00 U	244,80	24,48

Virements Centralisés
Paiement 60 jours à date facture

Total HT	244,80 €
Total TVA	10,00 % 24,48 €
TOTAL TTC	269,28 €

CDC Habitat Social atteste que l'immeuble objet des travaux de la présente commande est achevé depuis plus de deux ans et est à usage d'habitation. Le taux de TVA à appliquer sur les prestations est de 10,00 %.

Signataire
BECHAT Coline

La facturation concernant cet engagement devra être adressée dans un délai de 18 mois suivant l'exécution des travaux et leur réception par CDC Habitat. Passé ce délai, la facture sera considérée prescrite et ne sera pas payée. La date contractuelle retenue est la date de réception de la facture.

La facture, libellée au nom de CDC Habitat Social devra être transmise par voie dématérialisée à factures@cdc-habitat.fr pour paiement. Cette dernière devra préciser le numéro de commande. Sans cette mention, elle sera retournée. Veuillez noter qu'il est nécessaire d'attendre la réception du bon de facturation pour envoyer votre facture (la réception attestant de la réalisation effective des prestations commandées).

Attestation écrite de communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante et de plomb.
(Art. R 4412-97 du Code du Travail modifié par Décret n°2012-639 du 4 mai 2012) (Art. L 1334-9 du Code de la Santé Publique)L'entreprise reconnaît disposer de tous les équipements et logiciels informatiques nécessaires, avoir pu éditer et consulter à partir du site Extranet dédié : <https://echodiag-cdchs.cdc-habitat.fr>, le (les) D.T.A, D.A.P.P et C.R.E.P du (des) bâtiment(s) objet(s) des travaux décrits dans le présent bon de commande.

Votre login de connexion est : 29910967351. Le mot de passe est : CDCH@biTat0000.